

---

## Lettre administrative.

**Numéro d'inventaire** : 1979.30231

**Auteur(s)** : Louis de Fontanes

**Type de document** : texte ou document administratif

**Éditeur** : non renseigné (Paris)

**Période de création** : 1er quart 19e siècle

**Date de création** : 1813

**Description** : Papier à en-tête: "Le Sénateur Grand-Maître de l'Université Impériale" et indications de division administrative. Les bords de la feuille sont déchirés et brunis.

**Mesures** : hauteur : 315 mm ; largeur : 205 mm

**Notes** : Lettre adressée à "Monsieur Nougarede Conseiller titulaire de l'Université, président de la commission chargée des fonctions du Conseil académique près de la faculté de droit de Paris." Il y est fait mention de trois dossiers transmis à la commission, sur lesquels son avis est requis. La lettre est datée du 4 juin 1813

**Mots-clés** : Coût de l'enseignement : reçus, quittances, bourses, etc.

**Filière** : non précisée

**Niveau** : non précisée

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 1

FONTANES (M<sup>e</sup> J P L)

1<sup>re</sup> Division.

Bureau Des Facultés

Réponse à la lettre  
du 20 Mai

Enregistrée à l'arrivée,  
n.° 822  
au départ, n.° 955

Rappeler la date de la  
lettre et l'indication du  
bureau.

Objet de la lettre.

Nip. le 24 Juin 1813.

Paris le 1. Juin 1813

Le Sénateur, Grand-Maitre  
De l'Université Impériale,

A Monsieur Nougarede Conseiller titulaire  
De l'Université, Président de la Commission chargée des fonctions  
du Conseil académique près de la faculté de Droit de Paris.

Monsieur le Président j'ai l'honneur de vous transmettre  
des pièces qui m'ont été remises par M. Chabot de l'Allier et  
qui sont relatives à des objets dont l'ancienne Commission  
devait s'occuper.

Le 1<sup>er</sup> dossier concerne les réparations demandées par M. Cottelle,  
le second, une communication entre la Maison occupée par M. M.  
Pardeus et boulogne et les habitans de la Faculté; le troisième  
la Diffusion qui s'en est élevée entre les Professeurs et les Juppheaux  
à l'égard des Droits de présence aux examens et actes publics.

Je vous prie de me faire parvenir le plutôt qu'il sera possible  
l'avis de la Commission sur ces différents objets.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma  
haute considération et de mon attachement.

Fontanes

